Conditions de voyage à l'Exposition internationale de Paris 1937 : la "Carte de légitimation" à l'usage des visiteurs résidant à l'étranger

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **17 (1937)**

Heft 6

PDF erstellt am: **01.06.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-889157

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

DEUXIÈME PARTIE **DOCUMENTATION GÉNÉRALE**

CONDITIONS DE VOYAGE à l'Exposition Internationale de Paris 1937

La " CARTE DE LÉGITIMATION " à l'usage des visiteurs résidant à l'ÉTRANGER

(N. B. — Conditions valables pour toutes les personnes résidant à l'étranger — en Suisse, par exemple, — peu importe leur nationalité.)

Les visiteurs de l'Exposition Internationale de Paris 1937, résidant habituellment en Corse, dans l'Afrique du Nord, aux Colonies Françaises et dans les divers Pays Etrangers, ont toute facilité de venir en France et d'y vivre dans des conditions exceptionnellement avantageuses, grâce à la CARTE DE LÉGITIMATION.

La CARTE DE LEGITIMATION est mise en vente dans le monde entier au prix de 20 francs. On ne la trouvera en France que dans les gares frontières et les ports de débarquement maritimes et aériens (1). En sus des réductions sur les tarifs des grandes compagnies de transport et des avantages exceptionnels énumérés ci-après, **la CARTE DE LEGITIMATION donne droit à 10 entrées à demi-tarif à l'Exposition de Paris 1937** (2). Cette faveur, à elle seule, rembourse largement le prix de la carte, le droit d'une seule entrée étant de 6 francs.

La CARTE DE LEGITIMATION est un titre nominatif et incessible. Elle est numérotée et doit porter les noms, nationalité, qualité, adresse personnelle et signature du titulaire. Elle ne peut être délivrée que sur présentation du passe-port ou d'autres pièces justifiant la résidence hors de la France Métropolitaine. **La Carte de Légitimation ne constitue un titre nominatif d'identité qu'en ce qui concerne les avantages matériels consentis au porteur. Elle ne dispense en aucune façon de se conformer aux lois et règlements régissant la venue et le séjour en France des étrangers.**

Réductions sur les Tarifs des Grands Réseaux de Chemins de Fer français

Le titulaire de la CARTE DE LEGITIMATION bénéficiera, à partir du point frontière ou du port de débarquement, de 50 % DE REDUCTION sur le tarif général pour venir à Paris. Il pourra emprunter pour ce trajet un itinéraire de son choix avec arrêts à volonté (3).

Après un SEJOUR MINIMUM de 5 jours à Paris (y compris le jour d'arrivée et y compris le jour de départ), il bénéficiera également de 50 % de réduction pour faire en France tous les déplacements qu'il désire et pourra repartir vers un point frontière ou un port d'embarquement quelconque en profitant de la même réduction, avec arrêts à volonté. La réduction de 50 % sera appliquée pendant les 5 jours de présence à Paris pour toutes les excursions faites en chemin de fer dans un rayon de 100 kilomètres autour de Paris.

La CARTE DE LEGITIMATION peut être utilisée du 15 avril au 15 novembre 1937. Elle sera valable 60 jours pour les voyageurs en provenance de la Corse ou des pays d'Europe. Cette validité sera de 90 jours à compter du jour de leur entrée en France pour les voyageurs en provenance de l'Afrique du Nord, des Colonies Françaises, des Pays sous mandat ou protectorat français et des pays étrangers non européens.

Les porteurs de la CARTE DE LEGITIMATION sont invités à se procurer les billets qui leur sont nécessaire (1), auprès des bureaux officiels à l'étranger des Grands Réseaux Français, ou des Agences de voyages françaises ou étrangères accréditées par ces derniers ou, à défaut, à bord des Paquebots se dirigeant vers la France et dans les gares d'entrée en France. La plupart des Réseaux de Chemins de fer étrangers délivrent des billets directs pour Paris comprenant ensemble les réductions des Réseaux français et celles des réseaux étrangers départ et transit (3).

Réductions sur les Tarifs de la Compagnie Aérienne « Air-France » .

1° Réduction de 15 % sur les tarifs normaux, Aller ou Aller et Retour, des lignes suivantes :

Marseille-Paris Cannes-Paris Lyon-Paris Strasbourg-Paris Toulouse-Paris Bordeaux-Paris	et retour	Alger-Marseille ou Paris Tunis-Marseille ou Paris Ajaccio-Marseille ou Paris Alcudia-Marseille ou Paris	et retour
Dakar-Casablanca-Marseille ou Toulouse ou Paris Fès/Tanger-Marseille ou Toulouse ou Paris Oran-Marseille ou Toulouse ou Paris Tripoli/Beyrouth-Marseille ou Paris	et retour		

2° Réduction de 10 % sur les tarifs normaux. Aller ou Aller et Retour, des lignes suivantes :

Londres-Paris Genève-Paris Nuremberg-Paris Prague-Paris Vienne-Paris	et retour	Budapest-Paris Belgrade-Paris Bucarest-Paris Varsovie via Prague-Paris	et retour

La Compagnie « AIR-FRANCE » accorde de grandes facilités aux Agences de Voyages en vue de l'établissement des **voyages à prix forfaitaires** comprenant l'accès à l'Exposition, le séjour à Paris, etc...

Pour les visiteurs se rendant à l'Exposition Internationale de Paris 1937, « Swissair » accorde des billets spéciaux avec réduction additionnelle de 10-15 % sur les prix de retour, entre Zurich, Bâle, Berne et Paris.

AUTRES AVANTAGES EXCEPTIONNELS

De nombreux avantages supplémentaires sont attachés à la CARTE DE LEGITIMATION.

Réduction de 10 % dans les théâtres relevant du **Syndicat des Directeurs de Théâtres de Paris.**

Réduction de 25 % ou de 33 %, selon les droits d'entrée, dans les Musées et Palais Nationaux de Paris et de Province.

Réduction de 10 % sur les taxes d'embarquement et de débarquement dans les grands ports français, à condition que la Carte de Légitimation soit présentée au moment de l'achat du billet de passage.

(1) En Suisse, dans toutes les gares et agences de voyage.

(2) Soit 10 entrées à 3 frs au lieu de 6 frs.

(3) C'est ainsi qu'un billet de Lausanne à Paris et retour vaut ordinairement 54,85 frs suisses (en 2e classe), valable 10 jours, alors que grâce à la carte de légitimation de l'Exposition 1937, le prix de ce billet s'élève à 37,85 frs suisses (2e classe), valable 30 jours; en 3e classe : 25,60 frs suisses, au lieu de 36,95 frs suisses. De Zurich à Paris et retour : 50,30 frs suisses (2e classe), valable 30 jours, au lieu de 69,75 frs suisses, valable 10 jours; en 3e classe, 34,30 frs suisses, au lieu de 47,20 frs suisses.

Réduction sur le montant des billets délivrés par les Compagnies de transports automobiles au départ de Paris pour les grands itinéraires.

Pour les automobilistes venant en France avec leur voiture

Suppression de la taxe de statistique, de formalités douanières et de timbre pour les voitures des visiteurs résidant hors de la métropole et venant en France.

Réduction de 0 fr. 60 par litre sur le prix de l'essence à raison de 20 litres par jour pour un séjour d'au moins 5 jours et pour 600 litres au maximum. Les intéressés sont priés de se présenter accompagnés de leur voiture au bureau des douanes françaises, soit à la frontière terrestre, soit au port de débarquement, où il leur sera remis une notice leur faisant connaître dans quelles conditions ils pourront bénéficier de la réduction. Cette dernière est exclusivement réservée aux porteurs de la Carte de Légitimation et **d'un titre douanier d'importation temporaire.**

Sur les lignes de la **Compagnie Générale Transatlantique** et de la **Compagnie de Navigation Mixte** reliant l'Algérie à la France, une réduction de 20 % sur le montant des deux allers formant aller et retour, est accordée pour le transport des automobiles. La validité des connaissements ainsi délivrés est d'un mois.

Service du logement et des renseignements

Ce service fonctionne dans les grandes gares de Paris, et à la gare aérienne du Bourget. **POUR TOUS RENSEIGNEMENTS SUR LES HOTELS, PENSIONS DE FAMILLE, etc..., S'ADRESSER AU SYNDICAT D'INITIATIVE DE PARIS, 31, boulevard des Italiens (2e arrondissement).** (N. B. La Chambre de Commerce Suisse à Paris (16, avenue de l'Opéra, 1er arrondissement), à Lyon (6, quai Général-Sarrail) et à Marseille (7, rue d'Arcole), tient à la disposition des intéressés, la liste des hôtels présentés par le Syndicat d'Initiative de Paris, dont le tableau des prix est reproduite ci-dessous.)

PRIX DES HOTELS

Les prix ci-dessous sont établis sur la base de la situation économique au 1er Mai 1937. Ils ne pourront être modifiés que par décision des Chambres Syndicales de l'hôtellerie, après avis conforme du Comité Spécial du Syndicat d'Initiative de Paris. — Les augmentations ainsi décidées ne pourraient être mises en application qu'après préavis de 10 jours.

Les prix sont indiqués pour chaque hôtel par une lettre majuscule désignant la catégorie dont celui-ci relève : A - B - C - D - E pour le Grand Tourisme; F - G - H pour le Tourisme Moyen; I pour le Tourisme Economique et J pour le Tourisme Populaire.

	CATEGORIES		CHAMBRE avec eau courante	CHAMBRE avec bain	SALON ou Boudoir	PENSION (maximum)	
			PRIX PAR CHAMBRE			Prix par personne	
						avec bain	sans bain
1re CLASSE	A	1 lit (1 personne)	70 à 90	90 à 130	80 à 120	190	150
		Gd lit (2 personnes)	90 à 100	110 à 160			
		2 lits (de 1 personne)	100 à 120	130 à 210			
	B	1 lit (1 personne)	60 à 80	80 à 120	70 à 100	175	130
		Gd lit (2 personnes)	80 à 90	100 à 150			
		2 lits (de 1 personne)	90 à 110	120 à 190			
	C	1 lit (1 personne)	50 à 70	70 à 110	60 à 95	155	100
		Gd lit (2 personnes)	70 à 90	90 à 145			
		2 lits (de 1 personne)	80 à 110	100 à 185			
2e CLASSE	D	1 lit (1 personne)	45 à 60	65 à 90	50 à 60	130	85
		Gd lit (2 personnes)	60 à 80	80 á 110			
		2 lits (de 1 personne)	70 à 100	90 à 130			
	E	1 lit (1 personne)	35 à 50	55 à 80	50 à 60	115	80
		Gd lit (2 personnes)	50 à 70	70 à 100			
		2 lits (de 1 personne)	60 à 90	80 à 120			
3e CLASSE	F	1 lit (1 personne)	30 à 40	50 à 75	.....	110	75
		Gd lit (2 personnes)	40 à 60	60 à 95			
		2 lits (de 1 personne)	50 à 75	70 à 110			
	G	1 lit (1 personne)	25 à 40	45 à 70	.....	100	70
		Gd lit (2 personnes)	35 a 55	50 à 85			
		2 lits (de 1 personne)	45 à 70	60 à 100			
	H	1 lit (1 personne)	22 à 35	40 à 65	.....	90	65
		Gd lit (2 personnes)	30 à 45	45 à 80			
		2 lits (de 1 personne)	40 à 60	50 à 90			
4e classe	I	1 lit (1 personne)	15 à 35	28 à 50	.....	80	32
		Gd lit (2 personnes)	18 à 40	35 à 60			
		2 lits (de 1 personne)	24 à 50	40 à 70			
Tour. pop	J	1 lit (1 personne)	8 à 15			.....	
		Gd lit (2 personnes)	12 à 24				
		2 lits (de 1 personne)	15 à 24				

A ces prix s'ajoute sur la note une majoration de 10 à 15 %, le personnel étant directement rémunéré par l'hôtel.

Organisation des voyages

Pour les voyages individuels, les voyages en groupes et les voyages à prix forfaitaires, les visiteurs sont priés de s'adresser aux Représentants de Réseaux de Chemins de Fer français et étrangers, aux représentants des Compagnies de Navigation maritime et aérienne et à toutes les **Agences de Voyages** françaises et étrangères.

Le Commissariat Général de l'Exposition Internationale de Paris 1937 invite les Directeurs des Agences de Voyages à bien vouloir lui demander directement tous renseignements généraux et particuliers; il leur sera répondu dans les délais les plus courts.

Vente de la Carte de légitimation

La **CARTE DE LEGITIMATION** est vendue par les administrations, personnalités ou organismes suivants : Représentants des Réseaux de Chemins de fer français à l'étranger, Préfectures de la Corse et de l'Algérie, Résidences Générales de la Tunisie et du Maroc, Haut Commissariat en Syrie et au Levant, Gouvernements Généraux, Gouvernements et Résidences Générales des Colonies françaises, Comités mixtes de propagande pour l'Exposition à l'étranger, Attachés et Agents Commerciaux français à l'Etranger, Représentants des Compagnies de navigation maritime, Commissaires à bord des paquebots, Agences de la Compagnie « Air-France » et Agences de voyages françaises et étrangères établies hors de la Métropole. **Les Services du Commissariat Général de l'Exposition ne vendent pas de carte de légitimation.**

La « Carte de Voyage » à l'usage des visiteurs résidant en France

Pour les visiteurs de l'Exposition Internationale de Paris 1937, résidant habituellement en France (peu importe qu'ils soient Français ou étrangers), il a été créé une « carte de voyage » au prix de 20 francs, en vente dans les gares des réseaux français et dans les agences de voyage. Cette carte, valable vingt jours, donne droit à une réduction de 75 % sur le prix du retour et à une entrée gratuite à l'Exposition, ainsi qu'aux réductions suivantes :

15 % sur les tarifs normaux des lignes aériennes « Air-France » ;
25-33 % dans les musées;
10 % dans certains théâtres et salles de spectacle;
10 % dans divers restaurants.

Conditions pour les voyages en groupe

D'après ce que nous avons appris, il n'y a pas de conditions spéciales pour les visiteurs qui se rendraient à l'Exposition en groupes. Ce sont donc les conditions ordinaires qui sont applicables comme indiqué ci-après :

En France. — Voyage en groupe à partir de dix personnes et au delà : 50 % de réduction sur le tarif plein (deux fois le prix du billet simple course). Si le voyage en groupe ne se fait qu'à l'aller et que les visiteurs reviennent séparément, la réduction ne sera que de 30 %. Pour les voyageurs en groupe, il n'est pas nécessaire que chacun d'eux soit titulaire d'une « carte de voyage » à 20 francs, et c'est en cela que consiste l'avantage des voyages collectifs.

Lorsque l'on peut réunir deux cent cinquante à trois cents personnes pour organiser un train spécial, la réduction peut s'élever à 60-65 %; il y a lieu dans ce cas de s'entendre avec la direction du réseau intéressé.

En Suisse. — Voyage en groupe de :

6-14 personnes : réduction de 30 % (sur le tarif plein);
15-99 personnes : réduction de 40 % (sur le tarif plein);
100 personnes et plus : réduction de 50 % (sur le tarif plein).

N.-B. — Il a été particulièrement difficile de réunir ces différents renseignements, et nous déclinons toute responsabilité quant à leur exactitude. Néanmoins, nous rappelons que les différents Secrétariats de la Chambre de Commerce Suisse en France sont à l'entière disposition de leurs membres pour compléter ces renseignements.

Petites Annonces Classées

N. B. Sauf indications contraires, les réponses aux petites annonces doivent être adressées, sous enveloppes affranchies à 0 fr. 50 pour la France et à 1 fr. 50 pour la Suisse, à la Chambre de Commerce suisse en France, 16, avenue de l'Opéra, Paris, qui les fera parvenir aux intéressés. Ne pas oublier de rappeler les numéros qui suivent chaque annonce.

Demandes de représentation de produits suisses :

Alimentation : (80)
Appareillage électrique (88).
Horlogerie, instruments de précision (86).
Produits chimiques et pharmaceutiques (89).

Machines industrielles (76).

Textiles :

Confection pour dames.
Textiles en général (78, 90).
Bonneterie (64, 73, 82).

Français bien introduit place Paris demande carte fabrique organdis, plumetis, tous autres tissus, pour confections en gros (75).

Publicité (87).
Représentation dans produits de beauté et tous articles intéressant cette branche est demandée (85).

Divers :

Art. de ménage (79).
Tout ce qui intéresse l'Afrique Occidentale (18).
Décolletages (81).
Divers (91).

Maison bien introduite sur la place désire représenter des fabricants suisses d'instruments de précision et d'optique (68).

Représentant habitant Toulouse demande agence générale, avec dépôt, de maisons faisant les appareils électriques ménagers (cuisinières, chauffe-eau, etc...) (70).

Membre de la Chambre demande Agence Générale pour le Sud-Ouest de tous articles manufacturés, mais de préférence appareils de précision, électricité, moteurs, etc... (71).

Demandes de représentation de produits français :

Produits chimiques et pharmaceutiques :

Machines et fournitures de bureau (66).
Articles industriels (84).

Divers :

Louerai avec ou sans promesse de vente carrières de silice pure pour verreries et céramiques, 70 km. Ouest de Paris (83)

Assureur parisien, 30 ans, recherche, p. la France ou la région parisienne seulement, agence générale d'une compagnie d'assurances accidents, incendie, risques divers; peut garantir production intéressante dès début. Références (92).

Comptabilité :

Expert comptable, référence 1er ordre, français, allemand, mise à jour, contrôle, expertise, bilan, fisc (69).

Offre de représentation :

Je cherche un représentant à la commission pouvant s'adjoindre un article de luxe à ses représentations habituelles, en France ou en Suisse (72)